

COMMUNE
DE



2807 PLEIGNE

ASSEMBLEE COMMUNALE

**mercredi, 17 mai 2017, à 20 heures,
à l'Epicentre**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE
3. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD
4. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2016
5. Décider et voter la vente de la parcelle n° 0271 sise à la Route des Geais, d'une surface de 13 m² à Nathalie et Alain Bloch au prix de Fr. 55.- le m².
6. Divers

Les règlements mentionnés aux points 2 et 3 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Ils peuvent y être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

LE CONSEIL COMMUNAL